



SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 27 AVRIL 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 33
(6^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : **27**
Présents : **21**
Votants : **27**

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
21 avril 2026

Date de publication :
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Vincent ROUQUIÉ, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

Absents représentés : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

Secrétaire de Séance : Christian LE GALLIC.

Objet : Composition de la commission de délégation de service public

Madame la Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de la commission dénommée « Commission de Délégation de Service Public » (CDSP), et ce pour la durée du mandat.

Vu les articles L 1411-5, R 1411-1 et suivants et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; dans le cadre des procédures relatives aux concessions de service public, l'article L 1411-5 du CGCT prévoit la création d'une commission spécifique compétente amenée à se réunir au minimum :

- pour l'ouverture des plis des candidatures et la sélection des candidats ;
- pour l'ouverture des plis contenant les offres et l'enregistrement des pièces de celles-ci ;
- pour l'examen des offres et la rédaction d'un avis sur la (les) entreprise(s) ayant soumissionné.

Cette commission est composée par la Maire ou son représentant, Présidente, et par cinq membres de l'assemblée délibérante titulaires et cinq membres suppléants. Ses membres sont élus au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque liste comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires ;
- ou, moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 1^{er} alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L.1411-5 II du CGCT).

Cette seconde possibilité permet, en particulier, à un courant minoritaire au sein de l'assemblée délibérante qui ne dispose pas d'un nombre d'élus suffisant pour présenter une liste entière d'en présenter une.

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_33-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

Madame la Maire donne lecture des listes :

Liste 1		Liste 2	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Philippe LUCAS	Éric CUNY	Christian DELEUZE	Didier NEVEU
Christian LE GALLIC	Maria de Fatima RUAUD	Françoise GARRIGUES	
Sophie VANHOVE	Jean-François VERGNE	Christophe VIERSOU	
Richard ABRAHAM	Valérie OSTERMEYER	Thierry TEXIER	
Vincent ROUQUIÉ	Gaëlle CAYROL	Karine CLAMADIEU	

L'accord unanime a été donné pour voter à main levée.

Nom et prénom du candidat en tête de liste (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Liste 1 - Philippe LUCAS	21
Liste 2 - Christian DELEUZE	6

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu les membres de la commission de délégation de service public suivants :

Titulaires	Suppléants
Philippe LUCAS	Éric CUNY
Christian LE GALLIC	Maria de Fatima RUAUD
Sophie VANHOVE	Jean-François VERGNE
Richard ABRAHAM	Valérie OSTERMEYER
Christian DELEUZE	Françoise GARRIGUES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Martine MICHAUX

